## Interrogation

Pour la gestion d'une bibliothèque, on a les règles suivantes :

- Un ouvrage (coteOuvrage,titreOuvrage,AnneeEdition) est écrit par un seul auteur.
- L'auteur (CodeAuteur ,NomAuteur,PrénomAuteur) possède un ou plusieurs ouvrages .
- L'ouvrage peut être exister en plusieurs exemplaires.
- Un exemplaire concerne un et un seul ouvrage.
- Un abonné (NumAbonné, NomAbonné, PrénomAbonné) peut emprunter plusieurs ouvrages.
- Chaque ouvrage est emprunté par un abonné dans une seule date.
- Chaque ouvrage a une spécialité (CodeSpécialité,DesignSpécialité).
- La spécialité peut comporter plusieurs ouvrages.

Etablir un MCD normalisé, vérifié et décomposé.